

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmes se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire, Monsieur Alfred STADLER, conformément à l'article L.2122-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mr Alfred STADLER, Mme Christine BRITES, Mme Isabelle STADLER, Mr Nicolas CHARPENTIER Mme Marie-Christine PAMART, Mr Christophe MAUDET, Mr Hervé HAUDIQUET, Mr Michael LUSSEAU, Mr Gérard OLIVIER, Mr Philippe ROELS, Mr Anthony COLACE, Mme Alexandra LORVELLEC.

Mme Nathalie GUERREIRO a donné pouvoir à Mme Christine BRITES

Etai(en)t absent excusé : Mr Stéphane CORRAL, Mr Bruno LARMONIE.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MAUDET.

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes directes locales comme suit :

Pour mémoire les taux de 2022 étaient les suivants :

- Foncier bâti                    38.10 %
- Foncier non-bâti            62.04 %

Après en avoir délibéré,

- VOTE le taux des taxes 2023 comme suit:

- Foncier bâti                    38.10 %
- Foncier non-bâti            62.04 %
- Habitation :                    21.23 %

VOTE :                    13 voix            POUR

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2023, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT : 1 017 907.71 €  
INVESTISSEMENT : 455 937.27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le projet du Budget Primitif 2023 tel qu'il lui a été présenté.

La séance est levée à 20 h 40